

## MAIRIE D'ORELLE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 août 2008 à 19h

**PRESENTS :** PERRET Aimé, MAZZOTTA Noëlle, CHATEL Serge, FONTAINE Annick  
DARMENDRAIL Anne, MARTINET Pierre, PERRET Valérie, ANCELLIN René,  
BELLUARD Jean-Claude, TRAVERSAZ Willy et GRUART Philippe

**EXCUSE :**

**ABSENT :**

**SECRETAIRE DE SEANCE:** TRAVERSAZ Willy

• **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

- Le compte-rendu de la réunion du 26 août 2008 est approuvé à l'unanimité.

• **Affaires foncières**

- Le conseil prend connaissance des réponses favorables des propriétaires des 4 parcelles à acquérir en vue de la construction du nouveau réservoir au Chef-Lieu.

- Il a été demandé un accord à la SFTRF, propriétaire de parcelles à la Denise, pour faire passer les réseaux d'eau usées sur leur terrain afin de relier la station d'épuration. Plutôt qu'un droit de passage, la SFTRF propose à la commune de vendre les 5 parcelles leur appartenant : B2122, 2123, 2124, 2125 et 2128. Un accord sur le prix doit être trouvé.

• **Piste du Prec**

- Le conseil prend connaissance du résultat de l'étude de faisabilité et de l'estimation du coût pour la création d'une piste pour rejoindre le Prec sans avoir à utiliser celle qui passe par Valmeinier. L'ONF a tracé le parcours et a chiffré les travaux. Le conseil décide de prendre contact avec les propriétaires des parcelles qui devront être traversées pour obtenir leur consentement avant de lancer cette opération.

• **Approbation des décisions prises par la Régie**

- Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique qui s'est tenue le 6 octobre 2008 dont les décisions sont approuvées à l'unanimité :

- la prolongation pour 2009 de la promotion du visa PROMOTELEC sécurité électrique avec la participation financière de la Régie de 300€ aux particuliers qui remettent en conformité leurs installations électriques.

- L'entrée en vigueur d'un barème de facturation de raccordement au 1<sup>er</sup> janvier 2009

- La modification des tarifs de vente d'électricité au 1<sup>er</sup> décembre 2008

• **Crêt du Vlè 2 (1<sup>ère</sup> tranche)**

- le conseil demande à l'Unité Territoriale de la Maurienne le certificat d'achèvement des travaux.

- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise TRUCHET pour l'extension du lotissement du Crêt du Vlè.

• **Indemnité du Percepteur**

- Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2008, l'indemnité de conseil fixée au taux plein.

• **Office de Tourisme**

- Le Conseil Municipal décide de donner en gestion (centrale de réservation, publicité ...) les gîtes communaux et le camping municipal à l'Office de Tourisme.

• **ESF**

- Le Conseil Municipal accepte de louer le Rez-de-Chaussée de l'ancien Point Info à l'ESF pour la saison 2008-09 et fixe le montant du loyer à 300€ par mois.

• **Subventions exceptionnelles**

- Il décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association réagir afin de participer aux frais d'intervention de l'avocat qui déposera un recours contre le doublement de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus.

- Il renouvelle sa participation à l'organisation du Téléthon en octroyant une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes, pour participer aux frais d'organisation.

- Il prend note des besoins de l'Office de Tourisme, et décide de lui donner 5 000€ supplémentaires.

**Décision modificative au budget n°2**

- Afin de régulariser les crédits prévus à certains articles, il est nécessaire de voter une décision modificative au budget primitif 2008.

• **Questions diverses**

- Le conseil déclare sans suite la procédure de DSP entamée pour la location du point multiservices de la résidence de tourisme.

- Il prend connaissance d'une lettre ouverte à propos de la démolition du lavoir du Chef-Lieu lors des travaux de réhabilitation du quartier l'an prochain. Après un vote dont le résultat est 2 voix pour la conservation et 9 voix pour la démolition, il est décidé de ne pas modifier le projet tel qu'il a été présenté en réunion publique.

- Il est demandé d'intervenir auprès du transport scolaire pour faire avancer l'heure du retour de St Michel le mercredi matin à 11h au lieu de midi, mais la mairie a déjà pris contact avec le Conseil Général qui l'a renvoyé auprès du Syndicat de Pays de Maurienne, qui ne veut pas modifier l'horaire pour cette année. Une autre intervention sera tentée.

Le Secrétaire de Séance,  
TRAVERSAZ Willy

Le Maire,  
Aimé PERRET